

Conseil Communautaire du 8 novembre 2018

D 2018

G

18

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 (dossier 1) - 74 (dossier 2) - 73 (dossier 3) - 71 (dossier 4) - 70 (dossier 5) - 68 (dossier 6) - 67 (dossier 7 à 14) - 65 (dossier 15 à 23)
Votants	79 (dossier 1) - 81 (dossier 2 et 3) - 79 (dossier 4) - 80 (dossier 5) - 78 (dossier 6) - 77 (dossier 7 à 14) - 74 (dossier 15 à 23)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **26 octobre 2018** s'est réuni à la salle de la Manoque de TONNEINS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Étaient présents

Agné	Patrick GAUBAN
Beaupuy	Maryse HERVÉ - Pascal LAPERCHÉ
Birac sur Trec	Alain LERDU
Calonges	/
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO
Caubon Saint Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Pierre IMBERT
Clairac	Bernard CABANE - Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
Cocumont	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
Couthures Sur Garonne	Jean.Michel MOREAU
Escassefort	Edith LORIGGIOLA
Fauquerolles	Maryline DE PARSCAU
FaUILlet	Michel NAU (<i>suppléant</i>)
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT - Josette PATISSOU
Gaujac	Jean.François THOUMAZEAU
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT
Grateloup Saint Gayrand	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier 6)
Jusix	Michel GUIGNAN (+ pouvoir de Maryse VULLIAMY)
Lafitte Sur Lot	/
Lagruère	Jacques VERDELET
Lagupie	Jean.Max MARTIN
Le Mas d'Agenais	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°5) - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NÉRAUD)
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Francis LABEAU)
Marmande	Lydie ANGELY - Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n°14) - Marie.Françoise BOUGUES (à partir du dossier n°2) - Martine CALZAVARA - Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIÈRES jusqu'au dossier n°14) - Michel HOSPITAL - Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) - Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) - Bernard MANIER (jusqu'au dossier n°5) - Jean.Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORRÈGES) - Laurence VALAY (à partir du dossier n°2)
Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	/
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN
Puvmiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélemy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Saint Martin Petit	Marie.France BONNEAU (+ pouvoir de Jean.Marc DUBAN à partir du dossier n°5)
Saint Pardoux du Breuil	Jean.Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°4)
Saint Sauveur de Meilhan	/
Sainte Bazeille	Gilles LAGAÛZÈRE - Didier RESSOT - Christine VOINOT
Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Sénéstis	Jacques PIN (<i>suppléant</i>)
Seyches	André CORIOU
Taillebourg	Jean.Pierre VACQUÉ
Tonneins	Daniel BARBAS - Régis BARD (+ pouvoir de Valérie TACCO à partir du dossier n°3) - Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON - Guy LAUMET - Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU - Dante RINAUDO - Valérie TACCO (jusqu'au dossier n°2)
Varès	Jacky TROUVÉ
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE - Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°3) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Michel PÉRAT - Gilbert DUFOURG - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR (à partir du dossier 7) - Maryse VULLIAMY - Francis LABEAU - Sylvie BARBE (à partir du dossier n°6) Marie.Françoise BOUGUES (pour le dossier n°1) - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jacqueline CORRÈGES - Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°15) - Sophie BORDERIE (à partir du dossier n°15) - Patrick COUZINEAU - Anne MAHIEU (à partir du dossier n°4) - Bernard MANIER (à partir du dossier n°6) - Laurence VALAY (dossier n°1) - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Jean.Marc DUBAN (à partir du dossier n°5) - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Isabelle CESA - Valérie TACCO (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE - Maryse VULLIAMY à Michel GUIGNAN - François NÉRAUD à Francis DUTHIL - Francis LABEAU à Jean.Claude DERC - Charles CILLIÈRES à Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier n°14) - Jacqueline CORRÈGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Jean.Marc DUBAN à Marie.France BONNEAU (à partir du dossier n°5) - Valérie TACCO à Régis BARD (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY (à partir du dossier n°4)

Secrétaire de Séance

Jean-Pierre VACQUÉ

**Dossier n°18 -
VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

Rapporteur : Marie France BONNEAU

Objet de la délibération

Val de Garonne Agglomération souhaite proposer aux habitants du territoire d'acquérir un composteur en plastique ou en bois à un tarif avantageux.

Exposé des motifs

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de généraliser le tri à la source des déchets organiques. De ce fait, chaque citoyen devra disposer d'une solution lui permettant de ne plus jeter ses déchets organiques avec les ordures ménagères résiduelles d'ici 2025.

Les collectivités compétentes en matière de collecte devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et/ou de solutions de compostages de proximité.

Le compostage individuel des déchets végétaux permet de réduire le volume d'ordures ménagères résiduelles et donc les coûts de traitement correspondants pour la collectivité. De plus, le compost obtenu peut être employé comme fertilisant naturel. L'intérêt écologique et économique du compostage est donc avéré.

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets et de subventions accordées par l'ADEME, ValOrizon, avait souhaité dynamiser les actions en faveur de pratiques de compostage en lançant l'opération «Compostons» en mars 2016. Celle-ci se termine le 31 décembre 2018.

Cette opération a permis à Val de Garonne Agglomération d'obtenir des composteurs à titre gratuit et d'en faire bénéficier les habitants du territoire (428 composteurs distribués).

ValOrizon propose à ses adhérents de bénéficier de tarifs groupés pour l'achat de composteurs individuels de jardin en plastique et en bois.

- Composteur 400L plastique : 33.68 €/HT
- Composteur 600L plastique : 46.75 €/HT
- Composteur 400L Bois : 47 €/HT
- Composteur 600L Bois : 54.29 €/HT
- Guide : 0.55 €/HT
- Bio-seau : 1.83 €/HT
- Autocollant : 0.11 €/HT

A ce jour, ValOrizon ne connaît pas le montant de la subvention qui sera allouée pour l'achat de composteurs.

Val de Garonne Agglomération souhaite néanmoins poursuivre son opération en proposant aux habitants des composteurs à prix avantageux.

De ce fait, il est proposé de fixer les prix de vente suivants :

- Composteur 400L plastique : 15€
- Composteur 600L plastique : 20€
- Composteur 400L Bois : 20€
- Composteur 600L Bois : 30€

Les sommes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes « régie produits divers ».

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve

La mise à disposition de composteurs aux habitants de la Communauté d'Agglomération selon les prix suivants :

- 15 € pour le composteur 400L plastique,
- 20 € pour le composteur 600L plastique,
- 20 € pour le composteur 400L bois,
- 30 € pour le composteur 600L bois.

Précise que les recettes correspondantes seront encaissées sur la régie « Régie Produits divers »

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	74
<i>Pour</i>	74
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 8 novembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 9 novembre 2018